

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINT-JUST-MALMONT**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
27	22	27
Quorum :	14	

Séance du 25 septembre 2025

N°25-09-05

Date de la convocation
17 Septembre 2025**L'an deux mil vingt-cinq
et le vingt-cinq septembre**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Cercle, sous la présidence de M. GIRODET, maire.

Présents :

M. Frédéric GIRODET, maire,
Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, M. Jean FERNANDES, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M. André MOLLE, adjoints,
Mme Pamela MARODON, M. Denis SALANON, conseillers municipaux délégués,
Mme Anne VINSON, Mme Véronique MAURIN, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, Mme Maryline MOUNIER, M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M. Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON, conseillers municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY,
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB,
M. Benjamin FOULTIER qui a donné pouvoir à M. André MOLLE,
Mme Emilie MASSARDIER qui a donné pouvoir à M. David CHAUDIER,
M. Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER.

Absents excusés sans pouvoir

Néant

M. David CHAUDIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Subvention exceptionnelle association locale – fête de la musique 2025.

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre de l'organisation de la fête de la musique 2025 et de l'animation proposée par la Banda de Saint-Just-Malmont, il a été décidé de remercier les musiciens qui ont contribué à la réussite de cette animation.

C'est pour cela que 46 bons, émis par la commune, d'une valeur de 2€ chacun, ont été remis aux bénévoles afin qu'ils puissent les utiliser pour se restaurer, auprès de la buvette organisée par l'association de la Jeune Garde Féminine de Saint-Just-Malmont.

AR Prefecture

043-214302051-20250925-25_09_05-DE
Reçu le 01/10/2025
Publié le 01/10/2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

DE REMBOURSER à l'association de la Jeune Garde Féminine de Saint-Just-Malmont, sous forme d'une subvention exceptionnelle :
46 bons à 2.00 €, soit la somme de 92.00 €.

DE DONNER POUVOIR à monsieur le maire d'effectuer le mandatement de cette subvention auprès de la Jeune Garde Féminine.

Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdits
A Saint-Just-Malmont, le 25 septembre 2025

Le maire,
M. Frédéric GIRODET

Le secrétaire de séance
M. David CHAUDIER



AR Prefecture

043-214302051-20250925-25_09_05-DE
Reçu le 01/10/2025
Publié le 01/10/2025